

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023_042

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) Brigitte FROMONT

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Date de l'affichage : 17 juillet 2023

OBJET : INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) – SIGNATURE AVENANT N°4

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 3 novembre 2014, la commune a décidé d'adhérer au service ADS unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, mis en place par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes Centre Dombes.

La convention signée à l'époque doit être actualisée avec l'intégration de la dématérialisation de l'application du droit des sols et le rééquilibrage du budget du service ADS unifié.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°4 de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 4 à la convention annexée à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance,

M. Jean-Claude LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20230724-D2023_042-DE
Date de télétransmission : 26/07/2023
Date de réception préfecture : 26/07/2023

Certifié exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 26/07/2023